

Raphaël CONSTANT Avocat à la Cour

Ancien Bâtonnier

Bureau Principal

Fort de France, le 6 octobre 2020

82 rue Moreau de Jonnès 97200 Fort-de-France ☎: 0596.70.64.24 - 글: 0596.70.64.25 E-mail : r.constant@wanadoo.frde

Avec la collaboration de Samy SALAMON Avocat à la Cour

COMMUNIQUE DE PRESSE

La presse a récemment fait état d'une audition de l'actuel président de l'Université des Antilles dans le cadre d'une plainte de Mme FRANCOIS-HAUGRIN. Elle a aussi rapporté de graves accusations proférées par ledit président.

Dans ce cadre, la défense de Mme FRANCOIS HAUGRIN tient à apporter les informations suivantes.

Mme FRANCOIS-HAUGRIN a effectivement déposé plainte pour harcèlement le 3 juin 2019, soit depuis plus d'une année, près du Procureur de la République de Fort de France. Elle a été entendue par la gendarmerie de Schoelcher en septembre 2019. Sa défense a communiqué des documents professionnels et médicaux aux enquêteurs.

Mme FRANCOIS HAUGRIN aurait préféré qu'un juge d'instruction, par nature indépendant, soit désigné suite à sa plainte. Malheureusement, le Procureur de la République a fait un autre choix à partir de critères qui lui appartiennent.

Interrogée par la défense de Mme FRANCOIS HAUGRIN, le Parquet a indiqué le 3 août 2020 que l'enquête était encore en cours.

Mme FRANCOIS-HAUGRIN regrette la lenteur de la justice à son égard.

Depuis le dépôt de sa plainte, elle a connu de nouvelles difficultés et mises en cause de la présidence actuelle dont l'ultime a été une décision de la poursuivre disciplinairement!

En l'état, Mme FRANCOIS HAUGRIN ne va pas se lancer dans une polémique.

La réalité est que la présidence actuelle n'a jamais voulu reconnaitre ses prerogatives de vice-présidente d'un pole autonome qui se voit contrainte de rappeler les violations répétées de la loi. De plus, grief lui a été fait quand elle a pris position contre la réintegration sur le campus des enseignants gravement mis en cause par la justice.

Mme FRANCOIS HAUGRIN va continuer à remplir sa mission en dépit des injures, menaces et autres faits délIctuels dont elle a été victime. Elle espère que la justice saura rétablir les faits.

En l'état, elle est la plaignante de graves faits totalement inacceptables, particulièrement dans une enceinte universitaire.

Raphaël CONSTANT